

RAPPORT ANNUEL

2016-2017



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!



TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES PAR CIRCONSCRIPTION	4
LES SERVICES ADMINISTRATIFS	5
LISTE DE NOS ÉTABLISSEMENTS	6
BONS COUPS 2016-2017	7
PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 ET À LA CONVENTION DE PARTENARIAT, DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE	15
RÉSULTATS DÉCOULANT DU RESPECT DU PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	17
RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2016-2017	20
LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS	21
BILAN DES ÉTATS FINANCIERS	22
PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE	23
ACTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2016-2017	25
RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES	26

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Au cours de l'année 2016-2017, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a connu une période forte en événements de toutes sortes. Toutefois, nous sommes fières d'affirmer que, malgré les mouvements de ressources et les différents processus de vérifications, notre mission d'offrir des services et un enseignement de qualité à nos élèves, jeunes et adultes, a été maintenue et de belles réussites ont également fait surface. Vous pourrez d'ailleurs le constater en feuilletant ce rapport annuel riche en réalisations d'envergure et en projets mobilisateurs.

Parmi les événements marquants de l'année 2016-2017, on compte la démission du président du conseil des commissaires, M. Antonin Simard, survenue à la mi-février pour des raisons personnelles. Nous tenons à saluer l'implication des dernières années de M. Simard au sein de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et à remercier Mme France Gagné, vice-présidente, qui a assumé les fonctions dévolues à la présidence jusqu'à la tenue de l'élection scolaire partielle au début du mois de mai. Nous offrons également nos félicitations sincères à messieurs Bruno Gagnon et Jean-Claude Martel, qui ont remporté respectivement les postes de commissaire des circonscriptions n° 1 et n° 2 lors de l'élection scolaire partielle du 7 mai 2017. Ils se joignent ainsi à l'équipe du conseil des commissaires et veilleront à la promotion et au développement de l'école publique.

La Tournée Énergie/Synergie qui répond à une des priorités de notre organisation, soit de favoriser la création de liens solides et durables entre l'école et la communauté constitue un bon exemple de ce positionnement de l'école publique. Cette activité s'est déroulée en février 2017 et a offert une vitrine à une vingtaine d'organismes communautaires pour présenter la panoplie de services concrets qui correspondent aux besoins et aux réalités de nos milieux.

Au chapitre des améliorations de nos infrastructures, de nombreux travaux d'envergure ont connu leur aboutissement en 2016-2017. Soulignons notamment l'agrandissement de l'école Jean-Fortin de Saint-Honoré, la rénovation du gymnase de l'école Saint-David à Saint-David-de-Falardeau, l'inauguration de la forêt d'enseignement pour les élèves du DEP en Protection et Exploitation de territoires fauniques offert au CFP du Fjord (pavillon La Baie) et le développement du pavillon Au Millénaire, un projet particulier de l'école Médéric-Gravel de La Baie. Ce dernier élément suscite un engouement hors du commun et plus de 2 000 personnes se sont déplacées lors des journées portes ouvertes afin de visiter ces installations à la fine pointe de la technologie, où un enseignement trilingue, une ouverture sur le monde et une sensibilisation à l'entrepreneuriat sont privilégiés. Le pavillon Au Millénaire accueillera ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2017-2018.

En terminant, les membres du conseil des commissaires et de la direction générale de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay tiennent à remercier le personnel qui œuvre au quotidien auprès de nos élèves, jeunes et adultes, et qui forment le pilier de notre organisation en accompagnant les élèves dans la persévérance et l'atteinte de leurs objectifs.

Liz S. Gagné,
présidente

Chantale Cyr,
directrice générale

MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES PAR CIRCONSCRIPTION



Liz S. Gagné, présidente
(depuis mai 2017)



#10 - France Gagné, vice-présidente,
présidente par intérim (de février à mai 2017)

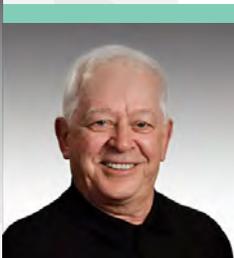
Antonin Simard, président (de juillet 2016 à février 2017)



#1 - Raymond-Marie Mallette
(de juillet 2016
à mars 2017)



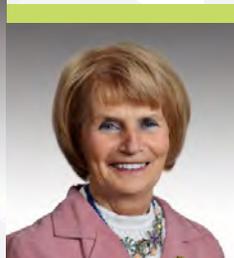
#1 - Bruno Gagnon
(à partir de mai 2017)



#2 - Jean-Claude Martel



#3 - Jimmy Tremblay



#4 - Diane Gauthier



#5 - Michel Girard



#6 - Hélène De Champlain



#7 - Sonia Desgagné



#8 - Marc Larocque



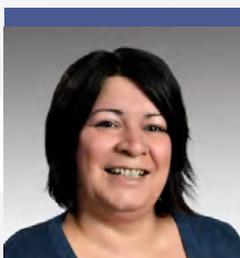
#9 - Ruth Gagnon



#11 - Diane Durand



#12 - Sylvie Belzile



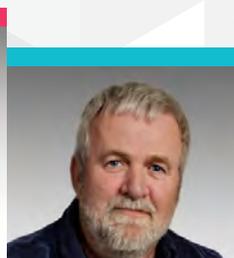
Caroline Tremblay,
commissaire-parent,
secteur primaire



Anick Larouche,
commissaire-parent,
secteur secondaire



Gaétan Gagnon,
commissaire-parent,
secteur secondaire



Robert Tremblay,
commissaire-parent,
comité EHDAA

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction générale

- > Chantale Cyr, directrice générale et communication
- > Marie-Josée Tremblay, directrice générale adjointe
- > Hélène Aubin, conseillère en communication

Secrétariat général

- > Sarah Tremblay, secrétaire générale

Services éducatifs – Jeunes

- > Josée Gaudreault, directrice (jusqu'à novembre 2016)
- > Johanne Allard, directrice par intérim (à partir de novembre 2016)
- > Isabelle Boivin, directrice adjointe
- > Catherine Gagné, directrice adjointe

Services éducatifs – Adultes

- > Jean Blackburn, directeur (jusqu'en décembre 2016)
- > Monique Beaudry, directrice par intérim (à partir de janvier 2017)
- > Éric Nadeau, coordonnateur

Service informatique

- > Paul Lalancette, directeur

Service des ressources humaines

- > Jocelyn Ouellet, directeur
- > Geneviève Gilbert, directrice adjointe
- > Chantale Fortin, coordonnatrice
- > Valérie Côté, agente d'administration
- > Andrée-Anne Gagnon, agente d'administration

Service des ressources matérielles

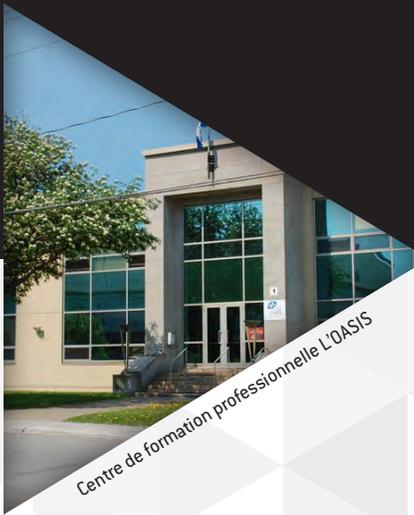
- > Martin Deschênes, directeur
- > Sébastien Malenfant, directeur adjoint
- > Alain Duchesne, régisseur
- > Julie Gaudreault, agente d'administration

Service des ressources financières

- > Carl Duchesne, directeur
- > Audrey Lavoie, coordonnatrice (de juillet 2016 à mai 2017)
directrice adjointe (à partir de juin 2017)
- > France Tremblay, agente d'administration
- > Francis Maltais, régisseur
- > Annie Girard, régisseuse au transport scolaire

Exécutif du comité de parents

- > Caroline Tremblay, présidente
- > Jo-Ann Marcotte, vice-présidente
- > Virginie Boudreault, secrétaire-trésorière
- > Nathalie Gagnon, directrice
- > Andrée-Anne Lachaine, directrice



Centre de formation professionnelle L'OASIS



École secondaire De L'Odyssée/Dominique-Racine



École primaire Le Roseau

LISTE DE NOS ÉTABLISSEMENTS

ÉCOLES PRIMAIRES

André-Gagnon

- > Isabelle Gauthier, directrice

Antoine-De-Saint-Exupéry

- > Karine Lavoie, directrice

De la Pulperie

- > Stéphane Minier, directeur (jusqu'en avril 2017)
- > Mélanie Girard, directrice par intérim (d'avril à juin 2017)

Des Quatre-Vents/La Carrière

- > Marc Girard, directeur

Du Vallon/Marie-Médiatrice/Saint-Félix

- > Claude Tremblay, directeur

Félix-Antoine-Savard

- > Luc Émond, directeur (de juillet à octobre 2016)
- > Jean-François Proulx, directeur (à partir de novembre 2016)

Jean-Fortin/La Source

- > Pascal Martel, directeur
- > Karyne Thibodeau, directrice adjointe

Le Roseau/Sainte-Rose

- > Annie Gaudreault, directrice

L'Horizon/Sainte-Bernadette

- > Sonia Sirois, directrice

Médéric-Gravel

- > Mireille Boutin, directrice

Mont-Valin/Sainte-Claire

- > Hervey Beaulieu, directeur

Notre-Dame/des Jolis-Prés

- > Sandra Boulianne, directrice
- > Virginie Hallahan-Pilotte, directrice adjointe

Notre-Dame-du-Rosaire

- > France Tremblay, directrice

Saint-Cœur-de-Marie/Saint-Antoine

- > Jean-François Proulx, directeur (de juillet à novembre 2016)
- > Isabelle Tremblay, directrice (novembre 2016)
- > Mélanie Girard, directrice (de décembre 2016 à mars 2017)
- > Marie-Josée Tremblay, directrice (de mars à juin 2017)

Saint-David

- > Sylvain Morissette, directeur

Saint-Denis/Saint-Isidore

- > Louise Noël, directrice

Saint-Joseph

- > Ginette Tremblay, directrice

Sainte-Thérèse

- > Michelle Reid, directrice (de juillet à octobre 2016)
- > Marie-Josée Simard, directrice (de novembre 2016 à juin 2017)

Vanier/Saint-Gabriel

- > Marie-Claude Tremblay, directrice

École primaire et secondaire Fréchette

- > Raynald Gagné, directeur

ÉCOLES SECONDAIRES

Charles-Gravel

- > Johanne Allard, directrice (jusqu'en novembre 2016)
- > Luc Émond, directeur par intérim (à partir de novembre 2016)
- > Pascale Simard, directrice adjointe
- > Serge Tremblay, directeur adjoint
- > France Morin, directrice adjointe (de juillet 2016 à mars 2017)
- > Michelle David, directrice adjointe (d'avril à juin 2017)
- > Sophie Richard, directrice adjointe
- > Stéphane Angers, gestionnaire d'établissement

De L'Odyssée/Lafontaine et Dominique-Racine

- > Carl Bouchard, directeur
- > Myriam Plante, directrice adjointe (de décembre 2016 à mars 2017)
- > Patrice Drolet, directeur adjoint (de novembre 2016 à janvier 2017)
- > Alain Bélanger, directeur adjoint
- > Patricia Aubut, directrice adjointe
- > Marie-Josée Simard, directrice adjointe (de juillet à octobre 2016)
- > Armand Bergeron, gestionnaire d'établissement

Des Grandes-Marées

- > Sonia Deschênes, directrice
- > Régis Lavoie, directeur adjoint
- > Michelle David, directrice adjointe (de juillet 2016 à mars 2017)
- > France Morin, directrice adjointe (d'avril à juin 2017)

- > Claude A. Tremblay, gestionnaire d'établissement (juillet 2016)

- > Jean-François Lanoux, gestionnaire d'établissement (d'août à septembre 2016)

- > Hélène Aubin, gestionnaire d'établissement par intérim (d'octobre 2016 à janvier 2017)

- > Dany Larouche, gestionnaire d'établissement par intérim (à partir de février 2017)

CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre de formation générale des adultes des Rives-du-Saguenay

- > Patricia Bouchard, directrice
- > Catherine Boivin, directrice adjointe (de décembre 2016 à juin 2017)

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre de formation en équipement motorisé (CFEM)

- > Monique Beaudry, directrice (de juillet à novembre 2016)
- > Gilbert Paiement, directeur adjoint (de juillet à septembre 2016); directeur (de décembre 2016 à juin 2017)

Centre de formation professionnelle du Fjord

- > Linda Fortin, directrice
- > Gilbert Paiement, directeur adjoint (d'octobre à novembre 2016)
- > Mélanie Paradis, directrice adjointe (de janvier à juin 2017)

Centre de formation professionnelle L'OASIS

- > Dominic Boily, directeur
- > Lancy Gagnon, directrice adjointe

Centre de formation à distance CFOR

- > Catherine Boivin, directrice (de juillet à septembre 2016)
- > Marie-Josée Villeneuve, directrice (de septembre 2016 à juin 2017)

BONS COUPS 2016-2017

Les élèves et le personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay se sont distingués tout au long de l'année scolaire dans différents projets, implications ou participations à des concours ou compétitions de tous les types. Plusieurs de ces exploits et réalisations ont défrayé les manchettes dans les médias ou sur les différentes plateformes électroniques. Félicitations aux élèves et aux membres du personnel qui se sont dépassés ou qui ont récolté les honneurs!



JOEY LAVOIE

Diplômé de l'école secondaire Charles-Gravel, Joey Lavoie est un jeune homme dynamique, ayant des intérêts variés. Sportif, il pratique le hockey depuis plusieurs années et travaille comme moniteur de ski et comme sauveteur dans différentes piscines de la ville. Maintenant étudiant en Sciences de la nature au Cégep de Jonquière, Joey est un jeune discipliné, polyvalent et équilibré.

> Sur la photo, Joey pose en compagnie de la présidente de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, Liz S. Gagné, et de son enseignant titulaire, Stéphane Boulianne.

MÉDAILLE AU MÉRITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Félicitations à Olivier Bergeron-Houde (école secondaire Fréchette), Guillaume Gagnon (école secondaire des Grandes-Marées), Charles Fortin (école secondaire De L'Odysée/Dominique-Racine) et Joey Lavoie (école secondaire Charles-Gravel), récipiendaires de la Médaille académique du Gouverneur général du Canada 2017. Ces quatre jeunes ont obtenu la plus haute moyenne générale à la fin de leurs études (4^e et 5^e secondaire) dans leur école respective.



OLIVIER BERGERON-HOUE

Jeune homme sociable et très impliqué, Olivier Bergeron-Houde est diplômé de l'école primaire et secondaire Fréchette. Tout petit, il rêvait de devenir acteur, mais il s'est plutôt tourné vers la photo et la vidéo, de la scénarisation au montage. Fidèle à ses passions, Olivier poursuit maintenant son parcours scolaire au Cégep de Jonquière en Arts et technologies des médias, profil production et postproduction télévisuelles.

> Sur la photo, Liz S. Gagné, présidente de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, et Raynald Gagné, directeur de l'école primaire et secondaire Fréchette, entourent Olivier.



GUILLAUME GAGNON

Guillaume Gagnon est diplômé de l'école secondaire des Grandes-Marées et étudie maintenant en Sciences de la nature au Cégep de Chicoutimi. Ce passionné des sciences possède un tempérament jovial et rassembleur. Pratiquant les différentes disciplines du triathlon au niveau compétitif depuis plusieurs années et membre du club de natation Le Béluga de La Baie, Guillaume accorde la priorité à ses études, et son parcours scolaire exceptionnel en est le résultat tangible.

> Sur la photo, accompagnant Guillaume, Liz S. Gagné, présidente de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, et Denise Durand, enseignante titulaire.



CHARLES FORTIN

De tempérament sérieux, Charles accorde une attention particulière à la progression de son parcours scolaire. Il performe également au niveau junior en patinage de vitesse, se classant 32^e au Canada dans sa catégorie. Charles est diplômé de l'école secondaire De L'Odysée/Dominique-Racine et étudie maintenant en Sciences de la nature au Cégep de Chicoutimi. Il aimerait entreprendre des études en médecine ou en médecine dentaire.

> Sur la photo, Charles est accompagné de Liz S. Gagné, présidente de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, et de Claude Tremblay, directeur adjoint de l'école secondaire De L'Odysée/Dominique-Racine.

BONS COUPS 2016-2017 (SUITE)



THOMAS IMBEAULT-NEPTON

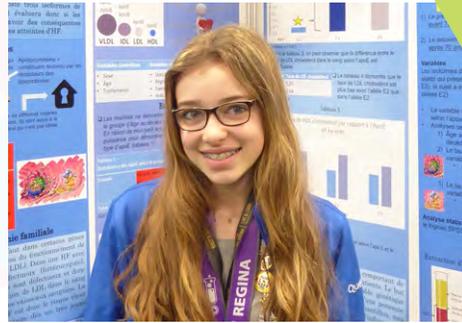
École secondaire
De L'Odyssee/Dominique-Racine
Projet : P.A.L.I.A. contre les chutes

Prix de l'Excellence – Senior
Médaille d'argent

Le projet P.A.L.I.A. contre les chutes de Thomas Imbeault-Nepton a remporté les honneurs cette année. En plus de sa médaille d'argent à l'Expo-sciences pancanadienne, Thomas a reçu un prix OCTAS, catégorie Jeunesse, en technologies de l'information (TI). Ce prix, offert par le Réseau ACTION TI, reconnaît l'excellence dans le domaine des TI au Québec. Thomas est également lauréat d'un prix Horizon STIAM 2017 récompensant les réalisations importantes de jeunes Canadiens et Canadiennes dans les secteurs de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STIAM).

EXPO-SCIENCES

Des élèves de l'école secondaire De L'Odyssee/Dominique-Racine s'illustrent à l'Expo-sciences pancanadienne.



FÉLICIA HARVEY

École secondaire
De L'Odyssee/Dominique-Racine
Projet : Une clé APOrtant la longévité?

Prix de l'Excellence – Intermédiaire
Médaille d'argent

Félícia a également été choisie pour participer à l'Expo-sciences internationale du Mouvement international pour le loisir scientifique et technique (MILSET) qui a eu lieu en juin 2017 à Fortaleza, au Brésil.



CATHERINE PLANTE

École secondaire
De L'Odyssee/Dominique-Racine
Projet : Les bactéries ont la solution!

Prix de l'Excellence – Intermédiaire
Médaille de bronze

DÉFI GÉNIE INVENTIF ÉTS RIO TINTO 2017

Deux équipes de l'école secondaire De L'Odyssee/Dominique-Racine se sont démarquées lors de la finale régionale du Défi génie inventif ÉTS Rio Tinto 2017. Une de ces deux équipes a également remporté la médaille d'or de sa catégorie au niveau provincial.



ANNE-JULIE ROULEAU et ALEX MORIN

École secondaire
De L'Odyssee/Dominique-Racine
Médaille d'or régionale - 2^e cycle
Prix Rio Tinto (bourse de 250 \$)

Participation à la finale québécoise du Défi génie inventif le 27 mai 2017 à Montréal.

> Sur la photo : Anne-Julie Rouleau et Alex Morin.



LAURIE-ANNE BOILY et JACOB BOUTIN

École secondaire
De L'Odyssee/Dominique-Racine
Médaille d'or provinciale - 2^e cycle
Médaille d'argent régionale - 2^e cycle

Prix Promotion Saguenay
(bourse de 150 \$)

> Sur la photo : Laurie-Anne Boily et Jacob Boutin.

BONS COUPS 2016-2017 (SUITE)

FORCES AVENIR 2016-2017

Forces AVENIR vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement de la jeunesse dans des projets qui enrichissent le savoir, qui suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique, contribuant ainsi à la formation de citoyens conscients, actifs et responsables, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde.

De janvier à juillet 2017, chaque semaine, Forces AVENIR a fait connaître un élève, un groupe d'élèves ou un membre du personnel d'une école secondaire s'étant démarqué par son engagement ou sa persévérance.

MÉDAILLES D'OR



MAGALIE THIBAUT

École secondaire Fréchette
Élève engagée



SIMON VILLENEUVE

École secondaire Fréchette
Enseignant engagé



LES COUSINS FRÉCHETTE

École secondaire Fréchette
Projet engagé

Plusieurs autres élèves et membres du personnel se sont distingués dans le cadre de Forces AVENIR :

MÉDAILLES D'ARGENT

- > La Grande Odyssée musicale, écoles secondaires De L'Odyssée/Lafontaine et Dominique-Racine, projet engagé;
- > Sarah-Ève Morin, école secondaire Fréchette, élève persévérante;
- > Arianne Girard, école secondaire Charles-Gravel, élève engagée;
- > Martin Gagné, école secondaire Charles-Gravel, enseignant engagé.

MÉDAILLES DE BRONZE

- > Clarie Ainsley, école secondaire De L'Odyssée/Dominique-Racine, élève engagée;
- > Lyne Noël, écoles secondaires De L'Odyssée/Lafontaine et Dominique-Racine, personnel engagé;
- > Nicolas Girard, école secondaire De L'Odyssée/Dominique-Racine, élève persévérant;
- > Friperie Le Support, école secondaire Charles-Gravel, projet engagé;
- > Cassandra Proulx, école secondaire Charles-Gravel, élève persévérante;
- > Louis Charrette, école secondaire des Grandes-Marées, élève engagé;
- > Charles Lavoie, école secondaire des Grandes-Marées, élève persévérant.

Pour connaître tous les détails à propos des lauréats, consultez le forcesavenir.qc.ca/seconaire/lauréats

DÉFI OSENTREPRENDRE 2016-2017

Félicitations aux auteurs des trois projets issus de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, finalistes régionaux du 19^e Défi OSEntreprendre!



Primaire, 1^{er} cycle :
Des fines herbes fraîches pour le bonheur
de tous, École Sainte-Thérèse,
La Baie



Primaire, 3^e cycle :
Sacs MarieMed, École Marie-Médiatrice,
Rivière-Éternité



Formation professionnelle et éducation
des adultes : Aide-bénévole, Centre de
formation générale des adultes (CFGGA)
des Rives-du-Saguenay

CROSS-COUNTRY DES COULEURS CSRS

Les 22 et 23 septembre 2016, le parc de la Rivière-du-Moulin de Chicoutimi accueillait la 18^e édition du Cross des couleurs de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Plus de 1500 jeunes ont profité d'une température radieuse pour dépasser leurs limites. Une nouveauté, cette année, les élèves de 1^{re} et de 2^e années en étaient à une première participation dans la catégorie Colibris. Le Cross des couleurs est une activité automnale d'endurance qui figure parmi les plus grands rassemblements sportifs jeunesse au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Félicitations à tous les participants et merci aux organisateurs!



BONS COUPS 2016-2017 (SUITE)

LA CSRS SOULIGNE LES EXPLOITS DE PLUSIEURS DE SES ÉLÈVES

En octobre 2016, les membres du conseil des commissaires ont souligné les performances des élèves s'étant distingués sur la scène provinciale, nationale et internationale dans différents secteurs d'activité en 2015-2016. Ces élèves du primaire et du secondaire ont reçu un certificat de reconnaissance et un petit présent à l'effigie de la commission scolaire. La cérémonie a eu lieu avant la séance du conseil du 11 octobre 2016, à l'école secondaire De L'Odysée/Lafontaine. Bravo à tous ces jeunes qui, pour l'occasion, étaient accompagnés de membres de leur famille!



HOMMAGE AUX NOUVEAUX RETRAITÉS ET AUX « 25 ANS » DE CARRIÈRE

Le 27 octobre 2016, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay tenait sa soirée reconnaissance pour souligner l'implication et le dévouement d'une centaine de personnes au sein de son organisation. La cohorte des personnes fêtées comptait 51 nouveaux retraités et 47 personnes ayant cumulé 25 années de service à la commission scolaire. Merci à tous pour leur implication et leur professionnalisme!



UN PREMIER SPECTACLE BÉNÉFICE POUR LA FONDATION DE LA RÉUSSITE DU FJORD

Douze mille cinq cents fois merci à celles et ceux qui ont encouragé la Fondation de la réussite du Fjord lors du premier concert bénéfique organisé par le Chœur des Rives et présenté le 1^{er} décembre 2016. Les trois coprésidents d'honneur de l'événement ont remis un chèque de 12 500 \$ à Liz S. Gagné, présidente de la Fondation de la réussite du Fjord, pour aider l'organisme à remplir sa mission de supporter des activités valorisant l'éducation.

> Sur la photo, le chèque est remis à madame Gagné par Christine Tremblay, Yvon Pelletier et Lucien Houde, membres du comité organisateur de l'activité bénéfice.



INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX

C'était jour d'inauguration le 20 février 2017 à l'école Jean-Fortin de Saint-Honoré. Le nouveau gymnase et les nouvelles classes ont été inaugurés en présence de nombreux dignitaires.

À cette occasion, on a également fait référence aux travaux réalisés à l'école Saint-David, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, où d'importants investissements ont permis d'effectuer des transformations majeures.

> Sur la photo : Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, et Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, entourés de Sylvain Morissette, directeur de l'école Saint-David, France Gagné, présidente par intérim de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, Bruno Tremblay, maire de Saint-Honoré, Serge Simard, député de Dubuc, suivi de Catherine Morissette, mairesse de Saint-David-de-Falardeau, et Pascal Martel, directeur des écoles Jean-Fortin et La Source.



BONS COUPS 2016-2017 (SUITE)

SHOW DES RIVES 2017 : LES ÉLÈVES ARTISTES EN VEDETTE

L'édition 2017 du Show des Rives a permis à nouveau de découvrir la variété des talents des élèves. Les spectateurs présents le 22 mars à l'auditorium de l'école secondaire des Grandes-Marées en ont eu plein les yeux et les oreilles. Le Show des Rives permet aux élèves artistes des différents établissements de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de se produire devant le grand public. Pour l'occasion, chaque école secondaire a remis une bourse de 100 \$ au gagnant de son établissement. Bravo à tous les participants et félicitations aux gagnants!



> Prix Coup de cœur (bourse de 200 \$) : Sophie Boivin, Léonie Boivin et Simon Desbiens, de l'école secondaire Charles-Gravel, accompagnés de France Gagné, présidente par intérim de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay



> Prix du Festival jazz et blues de Saguenay (bourse de 250 \$ et prestation devant public) : le groupe M3J formé de Jean-Thomas Murray, Michaël Fortin et Jean-Benoît Tremblay, de l'école secondaire Charles-Gravel, en compagnie de Jacques Dubé



> Bourse de 100 \$: Marc André Tremblay, de l'école secondaire Fréchette, en compagnie de Johanne Allard, directrice Services éducatifs jeunes de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay



> Bourse de 100 \$: le groupe M3J, formé de Jean-Thomas Murray, Michaël Fortin et Jean-Benoît Tremblay, de l'école secondaire Charles-Gravel, accompagné de Johanne Allard, directrice Services éducatifs jeunes



> Bourse de 100 \$: Gabrielle Brochu et Josélito Corneli, de l'école secondaire des Grandes-Marées, et France Gagné, présidente par intérim de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay



> Bourse de 100 \$: Alyson Roberge, de l'école secondaire De L'Odyssée/Lafontaine, et Emma Lépine, de l'école secondaire De L'Odyssée/Dominique-Racine, en compagnie de Marie-Josée Tremblay, directrice générale adjointe de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

BONS COUPS 2016-2017 (SUITE)

DÉFIS TÊTES RASÉES

Au cours du printemps 2017, quelques élèves et des membres du personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ont participé à différents Défis têtes rasées au profit de Leucan, de la fondation Sur la pointe des pieds ou du Relais pour la vie. Félicitations à chacun d'eux pour cette heureuse initiative et bravo pour les sommes recueillies pour ces belles causes!



CONCOURS À VOS CRAYONS

Félicitations à Léa Rothan, élève de l'école secondaire De L'Odysée/Lafontaine, lauréate Or - 6^e année du concours À vos crayons! En mai 2017, Léa a remporté une collection de livres destinés à des lecteurs de son âge, d'une valeur approximative de 900 \$. Pour sa 26^e édition, À vos crayons invitait les élèves des écoles régionales à rédiger un texte original sur le thème Ma planète à moi. Ce concours est organisé par le Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



LE CIRQUE D'ÉCOLE, MEILLEUR PROJET ÉDUCATIF AU QUÉBEC

Le samedi 3 juin 2017 avait lieu le colloque national de la Fédération des comités de parents du Québec, ayant pour thème Le projet éducatif au cœur de la communauté. Lors de cet événement, le Cirque d'école, des écoles des Jolis-Prés et Notre-Dame de Laterrière, a été désigné meilleur projet éducatif au Québec, ce qui confirme que l'implantation d'un tel projet dans une communauté est une réussite. À la suite d'un témoignage de représentants du conseil d'établissement, les 370 parents de toutes les commissions scolaires du Québec ont eu la preuve vivante que l'engagement et la collaboration peuvent permettre de réaliser de grandes choses.



BONS COUPS 2016-2017 (SUITE)

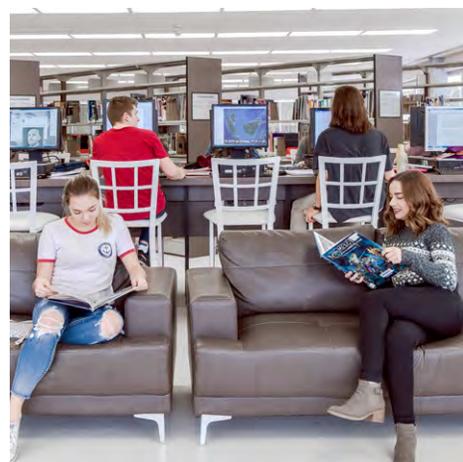
UNE RANDONNÉE INSPIRANTE

Au début de juin 2017, six élèves en adaptation scolaire des écoles secondaires De L'Odyssée/Lafontaine et Dominique-Racine ont vécu une expérience marquante en parcourant 80 kilomètres du sentier Notre-Dame-Kapatakan. Cette épreuve leur aura permis d'apprendre à gérer leurs émotions, tout en dépassant leurs limites.



UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POUR CHARLES-GRAVEL

En octobre 2016, les élèves et les membres du personnel de l'école secondaire Charles-Gravel ont retrouvé une bibliothèque totalement rénovée et adaptée aux réalités du monde de l'éducation actuel. Cette nouvelle bibliothèque offre une panoplie de commodités technologiques et des espaces capables de répondre autant aux besoins académiques que culturels de ses utilisateurs.



PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 ET À LA CONVENTION DE PARTENARIAT, DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'année 2016-2017 représente la troisième tranche du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Cette reddition de comptes porte sur la convention de partenariat et le plan stratégique de la commission scolaire. Au cours de l'élaboration de notre nouveau plan stratégique, il a été convenu de fusionner ces deux processus administratifs afin de centrer les actions sur la mission de l'organisation et de mesurer les impacts de ces actions à l'aide des mécanismes de régulation et de reddition de comptes.

La première orientation définit les priorités et les objectifs de la convention de partenariat déterminés avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les orientations 2, 3 et 4 correspondent aux priorités visées par l'organisation pour 2014-2019.

Pour l'année 2016-2017, 19 des 26 cibles ont atteint ou dépassé les objectifs fixés, représentant 73 % des cibles mesurables atteintes. Pour cette période, le bilan est donc positif, et nous tenons à souligner la qualité du travail effectué par l'ensemble du personnel de chaque unité administrative.

Fortes des moyens mis en place pour atteindre ses objectifs (qualification et diplomation des élèves jeunes et adultes, persévérance scolaire, milieu sain et sécuritaire, satisfaction au travail du personnel, relations avec la communauté et avec les parents de ses élèves, partenariat avec les milieux municipal, de la santé et des services sociaux, etc.), la CSRS est confiante d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixées. Parmi ces moyens, mentionnons, entre autres, les processus de régulation permettant l'analyse des résultats de fin d'année obtenus dans différentes matières au primaire et au secondaire, la mise en place d'interventions adaptées pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), l'analyse des services aux EHDA au secondaire,

la mise en œuvre de projets en formation générale des adultes et en formation professionnelle favorisant l'amélioration de la diplomation et le développement de la formation à distance. Par ailleurs, l'objectif de travail prioritaire et commun à tous consiste en la concertation entre les différents ordres d'enseignement afin de favoriser l'arrimage pour améliorer la diplomation.

Pour ce faire, les services éducatifs ont déposé un plan d'action sur trois ans à la direction générale. La pierre angulaire de ce plan d'action est l'accompagnement des milieux pour :

- > contribuer au développement professionnel pour un enseignement de qualité;
- > développer une culture collaborative dans les milieux à partir des données probantes de la recherche;
- > soutenir les enseignants dans les nouveaux contenus du programme de formation québécois;
- > maintenir les processus de régulation permettant aux écoles d'analyser leurs résultats.

Notons que, depuis la mise en place de la convention de partenariat et du plan stratégique, les résultats obtenus sont extrêmement positifs. Les stratégies privilégiées portent fruit et permettent d'espérer que nos objectifs seront atteints d'ici 2019.



PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 ET À LA CONVENTION DE PARTENARIAT, DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (SUITE)

Au cours de la dernière année, un questionnaire transmis aux élèves de notre organisation a permis de dresser un portrait de la situation en ce qui a trait à deux points précis : leur sentiment de sécurité et le respect du niveau d'activité physique.

Les résultats présentés au but 4 du tableau suivant sont des plus

encourageants, dépassant même la cible fixée dans le cas du pourcentage d'élèves respectant le niveau d'activité physique recommandé. D'ailleurs, pour la prochaine année, l'ensemble des directions des établissements de la CSRS réviseront leur plan de lutte à l'intimidation, tel que prévu dans le projet de loi no 56.

En 2017-2018, la CSRS devra également sonder de nouveau les membres de son personnel en lien avec le sentiment de satisfaction par rapport à la qualité de vie au travail, cet exercice étant effectué à chaque deux ans.

Les cibles de notre plan stratégique 2014-2019 sont élevées et représentent un défi de taille pour l'organisation qui doit poursuivre de déployer les efforts nécessaires afin que le plus grand nombre d'élèves persévèrent et obtiennent une diplomation ou une qualification.



Pour obtenir plus d'information sur l'ensemble des stratégies et des actions réalisées dans le cadre du plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, nous vous invitons à consulter le document complet sur le site de la commission scolaire au www.csrsaguenay.qc.ca.

RÉSULTATS DÉCOULANT DU RESPECT DU PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Buts	Objectifs	Cibles 2014-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017
1 L'augmentation de la qualification et de la diplomation avant l'âge de 20 ans.	1.1 D'ici 2019, augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, pour atteindre 82 %.	82 %	79,1 %	84 %
	1.2 D'ici 2019, maintenir à 10 % ou moins le taux de sorties sans diplôme ni qualification.	10 % ou moins	9,2 %	9 %
2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française.	2.1 D'ici 2019, atteindre au moins 90 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats pour l'ensemble des niveaux du primaire.	90 %	Lecture : 91,3 % Écriture : 91,5 %	Lecture : 91,6 % Écriture : 92,6 %
	2.2 D'ici 2019, atteindre au moins 80 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats de fin d'année de secondaire 1 à 5.	80 %	Lecture : 82,4 % Écriture : 85,4 %	Lecture : 87,1 % Écriture : 85,2 %
3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.	3.1 D'ici 2019, atteindre un taux global de qualification des élèves HDAA de 72 %.	72 %	79 %	79 %
4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.	4.1 D'ici 2019, augmenter à 60 % le pourcentage d'élèves qui respectent le niveau d'activité physique recommandé.	60 %	53 %	62 %
	4.2 D'ici 2019, augmenter à 70 % le nombre de jeunes qui pensent que l'école accorde de l'importance à la saine alimentation.	70 %	60 %	65,4 %
	4.3 D'ici 2019, s'assurer que 100 % des écoles aient un système de communication fonctionnel.	100 %	60 %	74 %
	4.4 D'ici 2019, s'assurer que plus de 95 % des élèves affirment se sentir en sécurité dans leur école.	95 %	84,6 %	84,8 %
5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.	5.1 D'ici 2019, maintenir à plus de 7 % le nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre Commission scolaire en formation professionnelle par rapport à la clientèle totale des jeunes du secondaire.	7 %	7,2 %	5,7 %



RÉSULTATS DÉCOULANT DU RESPECT DU PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE (SUITE)

Buts	Objectifs	Cibles 2014-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017
6 L'engagement et la collaboration de la famille dans la réussite des élèves.	6.1 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première rencontre de septembre avec les titulaires : - Atteindre 90 % de taux de participation moyen d'ici 5 ans au primaire; - Atteindre 65 % de taux de participation moyen d'ici 5 ans au secondaire.	Primaire : 90 % Secondaire : 65 %	Primaire : 90 % Secondaire : 60,2 %	Primaire : 86,4 % Secondaire : 56,7 %
	6.2 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première visite de parents suite au premier bulletin de novembre : - Maintenir à 90 % le taux de participation moyen d'ici 5 ans au primaire; - Atteindre 75 % de taux de participation moyen d'ici 5 ans au secondaire.	Primaire : 90 % Secondaire : 75 %	Primaire : 90 % Secondaire : 67,3 %	Primaire : 95,4 % Secondaire : 64,3 %
	6.3 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Deuxième visite de parents sur invitation suite au second bulletin : - Atteindre 95 % de taux de participation moyen d'ici 5 ans au primaire; - Atteindre 90 % de taux de participation moyen d'ici 5 ans au secondaire.	Primaire : 95 % Secondaire : 90 %	Primaire : 95 % Secondaire : 65,3 %	Primaire : 96,4 % Secondaire : 77,5 %
	6.4 Portail Édu-Gruppe : Atteindre 90 % des parents qui adhèrent et consultent le portail Édu-Gruppe.		Primaire : 90 % Secondaire : 90 %	Primaire : 96,6 % Secondaire : 95,9 %

* Tous les parents des élèves des niveaux primaire et secondaire qui ont fourni une adresse courriel ont accès au portail Écho.



RÉSULTATS DÉCOULANT DU RESPECT DU PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE (SUITE)

Buts	Objectifs	Cibles 2014-2019	Résultat 2015-2016	Résultat 2016-2017
7 La collaboration entre le milieu scolaire et les partenaires (santé et services sociaux, municipaux, économiques, communautaires, etc.).	7.1 Faire connaître à l'ensemble des gestionnaires les partenaires qui peuvent collaborer avec le milieu scolaire.	Élaborer un bottin des organismes	Le bottin n'a pas été élaboré. Une activité Énergie/Synergie est en préparation	L'activité Énergie/Synergie a eu lieu et le bottin est en préparation
8 L'insertion professionnelle du personnel.	8.1 Appliquer la procédure d'accueil à tous les nouveaux employés à l'intérieur de leur premier mois de travail.	100 % des nouveaux employés	100 %	100 %
	8.2 Accompagner tous les employés qui changent de fonctions ou de lieu de travail selon la procédure établie.	100 % des employés qui ont changé de fonction	100 %	100 %
9 La qualité de vie au travail et la reconnaissance.	9.1 Que 90 % de notre personnel considère que la qualité de vie au travail est adéquate à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.	90 %	87 %	Sondé aux deux ans, donc aucun résultat pour 2016-2017
10 Contribution au développement des entreprises et des individus par une offre de services adaptée aux besoins en FGA et en FP.	10.1 Maintenir l'offre de services adaptés de la formation générale des adultes d'ici 5 ans.	Maintenir l'offre	Plus de 12 offres de services	Plus de 12 offres de services
	10.2 Augmenter l'offre de services adaptés de la formation professionnelle de 7 activités à 12 activités d'ici 5 ans.	Offre de 7 à 12 services adaptés	10 services offerts	11 services offerts
11 Représentation administrative et politique auprès des organismes municipaux, politiques, économiques, socioculturels, santé et services sociaux, communautaires, scientifiques et sportifs.	11.1 Maintenir la représentation administrative à 19 activités d'ici 5 ans.	Maintenir la représentation administrative	L'ensemble des représentations a été maintenu	L'ensemble des représentations a été maintenu
	11.2 Maintenir la représentation politique à 9 activités d'ici 5 ans.	Maintenir la représentation politique	L'ensemble des représentations a été maintenu	L'ensemble des représentations a été maintenu



RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2016-2017

Voici le rapport du Protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année 2016-2017. Le rapport fait état des principales actions réalisées au cours de l'année en termes d'intervention et de représentation. Il comprend également quelques observations d'ordre général.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Activités d'intervention

Les activités d'intervention concernent les demandes en provenance soit de parents d'un élève mineur ou soit d'un élève adulte.

Le Protecteur de l'élève a été interpellé pour 19 dossiers distincts au cours de l'année 2016-2017. Un (1) seul de ces dossiers a fait l'objet d'une enquête approfondie et du dépôt d'un rapport et de recommandations au conseil des commissaires. Trois (3) autres dossiers ont nécessité des démarches du Protecteur auprès des instances scolaires afin de clarifier des contextes litigieux et de rechercher des solutions dans un mode de médiation.

Concernant les quinze (15) autres requêtes, celles-ci en étaient encore à l'étape des discussions avec les représentants de l'établissement concerné ou avec les instances de la Commission scolaire lorsque les parents (ou les élèves adultes) ont contacté le Protecteur de l'élève. Aucun de ces dossiers n'a débouché par la suite sur une plainte formelle adressée au Protecteur de l'élève. Dans ces circonstances, les interventions du Protecteur ont pris la forme d'une identification des besoins, d'écoute et d'échanges sur les attentes, de précisions sur les démarches entreprises ou à venir, ainsi que de conseils pour la résolution des problèmes vécus.

Sans s'immiscer dans le processus de traitement des dossiers, le Protecteur de l'élève a tout de même assuré un

certain suivi auprès des intervenants scolaires afin de bien comprendre les éléments de la situation et d'informer, au besoin, les parents des meilleures approches à adopter pour la résolution du dossier. Même sans son intervention formelle auprès de la Commission scolaire, plusieurs parents ont émis l'importance du Protecteur de l'élève comme soutien à leurs questionnements et à leur démarche.

Après vérification auprès de quelques parents et des intervenants scolaires, il ressort que :

- > les dossiers ont été traités avec diligence;
- > les droits des élèves et les procédures pré-établies ont été respectés;
- > les dispositions mises en place ont pris en compte la réussite des élèves.

Après vérification, il appert que des suivis appropriés ont été apportés aux recommandations proposées par le Protecteur de l'élève et adoptées par le Conseil des commissaires au cours de l'année précédente.

Quant au volet Intimidation sur lequel le Protecteur de l'élève peut être interpellé, aucun événement de cette nature n'a nécessité son intervention au cours de la dernière année.

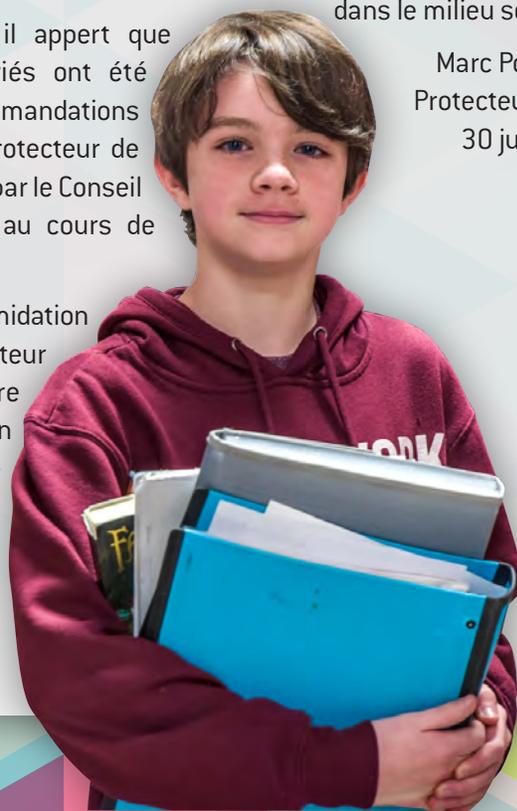
Activités de représentation

Le Protecteur de l'élève a participé à deux études menées respectivement par le Protecteur du citoyen, étude portant sur le bilan des interventions du Protecteur de l'élève au cours des trois dernières années, et par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, étude portant sur les services aux élèves HDAA.

OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- > Le rôle du Protecteur de l'élève semble de plus en plus connu. Selon les parents qui l'ont consulté, sa présence est sécurisante dans leur recherche d'obtenir un traitement équitable du dossier de leur enfant.
- > Il faut souligner, une fois de plus, l'ouverture des instances scolaires dans la recherche et l'application des solutions menant à la réussite scolaire de l'élève et à son bien-être dans le milieu scolaire.

Marc Pomerleau
Protecteur de l'élève
30 juin 2017



LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs a pour objet de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution. Selon l'article 20 de cette loi, un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs dans son rapport annuel.

CONTRÔLE DES EFFECTIFS

AVRIL 2016 À MARS 2017

	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	120 849,78	0,00	120 849,78	83
Personnel professionnel	168 410,33	121,43	168 531,76	126
Personnel enseignant	1 459 635,42	2 281,07	1 461 916,49	1 328
Personnel de bureau, technicien et assimilé	754 582,75	2 764,78	757 347,53	825
Ouvriers, personne d'entretien et de service	203 494,76	4 277,25	207 772,01	146
TOTAL	2 706 973,04	9 444,53	2 716 417,57	2 508

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2016 ET LE 31 MARS 2017

AVRIL 2016 À MARS 2017

	Nombre de contrats	Valeur des contrats
Contrats de services avec une personne physique ¹	1	32,651 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	21	1 272 731 \$
TOTAL	22	1 305 382 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

BILAN DES ÉTATS FINANCIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 287 DE LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, LA COMMISSION SCOLAIRE
DES RIVES-DU-SAGUENAY SOUMET POUR PUBLICATION, SES ÉTATS FINANCIERS.

	Au 30 juin 2017	Au 30 juin 2016
ACTIFS FINANCIERS		
Découvert bancaire	(11 150) \$	(397 030) \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	18 710 552 \$	15 426 017 \$
Subvention à recevoir - Financement	16 261 238 \$	21 476 539 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 462 283 \$	1 464 253 \$
Débiteurs	1 387 230 \$	1 268 894 \$
Stocks destinés à la revente	160 969 \$	195 644 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	37 971 122 \$	39 434 317 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires	18 200 000 \$	8 600 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	17 325 748 \$	19 568 875 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 732 030 \$	1 772 582 \$
Revenus perçus d'avance	378 432 \$	238 349 \$
Provision pour avantages sociaux	5 113 601 \$	6 451 364 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	121 804 723 \$	120 531 432 \$
Autres passifs	1 120 677 \$	1 305 675 \$
TOTAL DES PASSIFS	165 675 210 \$	158 468 277 \$
DETTE NETTE	(127 704 088) \$	(119 033 960) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	134 402 193 \$	125 968 036 \$
Stocks de fournitures	656 765 \$	644 018 \$
Charges payées d'avance	62 336 \$	60 206 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	135 121 294 \$	126 672 259 \$
Excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi	7 638 299 \$	7 326 865 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(221 093) \$	311 434 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	7 417 206 \$	7 638 299 \$

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE

		2008–2009		2009–2010		2010–2011		2011–2012		2012–2013		2013–2014		2014–2015		2015–2016	
		CSRS	QC	CSRS	QC												
Pourcentage des élèves ayant accumulé un retard à la fin du primaire																	
1	Tous	3,2	9,9	4,4	10,8	4	11,1	5,3	11,6	4,8	11,5	4,7	11,5	–	–	–	–
	Filles	2,5	8,1	4,4	8,7	2,1	9,1	4,2	9,5	3,4	8,5	3,4	9,6	–	–	–	–
	Garçons	3,9	11,8	4,4	12,9	5,8	13,1	6,2	13,7	6,2	13,4	5,9	13,3	–	–	–	–
Pourcentage des élèves HDAA intégrés (primaire)																	
2	T	86,4	79,8	86,9	80,7	87	81,3	85,5	81,8	88	82,5	87,8	82,6	89,9	83,1	91,9	83,5
	F	88,9	81,7	85,5	82,8	84,7	83,5	80,7	84,3	86,7	84,9	88,5	84,8	91,5	85,4	93,8	85,8
	G	85,5	78,8	87,7	79,7	87,9	80,2	87,4	80,6	88,5	81,2	87,5	81,5	89,2	81,9	91,1	82,4
Pourcentage des élèves sortant avec diplôme en secondaire 5																	
3	T	70,4	77,2	75,8	79,1	73,7	78,1	75,6	77,3	77,6	77,9	75,7	78,5	76,3	79,2	–	–
	F	74,4	80,4	77	82,5	78,5	81,6	80	81,2	80,7	81,5	82,9	82,1	81,3	82,9	–	–
	G	66	73,8	74,3	75,3	68,9	74,2	70,6	72,7	74,3	73,9	67,6	74,6	71	75,3	–	–
Pourcentage des élèves sortant avec diplôme ou qualification																	
4	T	89,7	81,6	87,7	82,6	90,3	83,8	90,8	83,8	90,4	84,7	93,4	83,7	93,3	86,5	–	–
	F	90,3	85,7	88,5	86,4	91,9	87,4	93,4	84,6	92,7	88,1	92,8	95,6	92,5	89,6	–	–
	G	89	77,4	86,7	78,5	88,8	79,9	87,9	77	88,1	81,2	87,5	90,9	94,1	83,3	–	–
Pourcentage des élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs)																	
5	T	10,3	18,4	12,3	17,4	9,7	16,2	9,2	16,2	9,6	15,3	6,6	14,1	6,7	13,5	–	–
	F	9,7	14,3	11,5	13,6	8,1	12,6	6,6	15,4	7,3	11,9	4,4	11	7,5	10,4	–	–
	G	11	22,6	13,3	21,5	11,2	20,1	12,1	23	11,9	18,8	9,1	17,4	5,9	16,8	–	–
Pourcentage des élèves HDAA intégrés (secondaire)																	
6	T	15	47,5	16,9	49	24,4	51,3	39,4	53	35,9	57,2	44,2	59,2	48,2	61,9	50,3	65,3
	F	16,7	49	19	50	26	53	39,3	54,3	34,7	58,5	47,6	60,9	54,2	65	55,8	68,1
	G	14	46,6	15,8	48	23,5	50,4	39,4	52,3	36,5	56,2	42,5	58,2	45,1	61,2	47,7	63,7
Pourcentage des élèves diplômés en formation professionnelle (peu importe le programme)																	
7	T	78,6	79,1	72,5	79,6	73,3	80,1	74	80,5	–	–	–	–	–	–	–	–
	F	76,4	78,5	74,8	79,4	74,9	79,2	73,5	79,9	–	–	–	–	–	–	–	–
	G	81	79,7	69,9	79,8	71,5	80,8	74,5	81	–	–	–	–	–	–	–	–
Pourcentage des nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle																	
8	T	45,2	33,8	40,6	31,3	39,9	30,7	42,6	31,1	37,7	29,8	36,3	27,2	41,5	25,8	–	–
	F	37,2	28,1	34	26,4	31,5	25,2	37,7	24,8	32,3	23,4	29,8	20,5	34,8	19,4	–	–
	G	54,1	38,4	48,2	35,4	50	35,3	48,5	36,2	44,3	34,8	45,8	32,9	50,7	31,1	–	–
Total des effectifs en formation générale adulte																	
9	Total	3 575	222 360	4 269	242 994	4 225	240 406	3 416	234 538	3 522	240 492	3 310	237 248	3 351	227 787	–	–
	Var.	36,80 %	19,48 %	19,40 %	9,28 %	–1,03 %	–1,06 %	–19,15 %	–2,44 %	3,10 %	2,54 %	–6,02 %	–1,35 %	–	–	–	–

Note : les chiffres en rouge représentent les nouvelles données obtenues en 2016-2017.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE

CONSTATS

La mise à jour annuelle des statistiques relatives aux principaux indicateurs de réussite permet à la CSRS d'évaluer la pertinence de ses actions et leurs effets sur la réussite des élèves. Il est à noter que les données les plus récentes rendues disponibles par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont été utilisées pour générer le tableau des indicateurs et en tirer des constats.

Indicateur N° 2

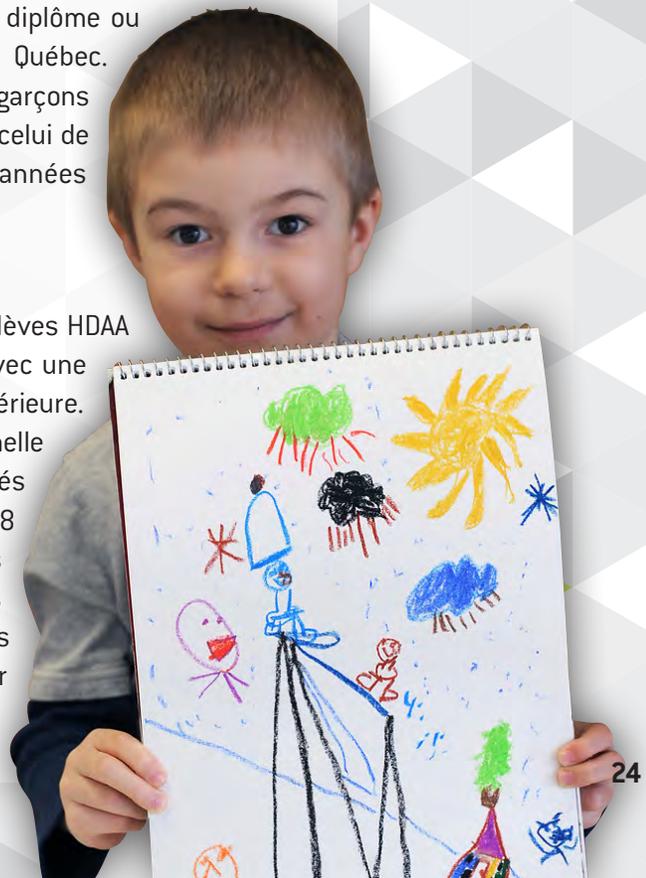
Entre les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, une augmentation de 2 % des élèves HDAA intégrés en classes régulières au niveau du primaire est notée. Il est également possible d'observer que le taux d'intégration des élèves HDAA au primaire de la CSRS est supérieur au taux moyen à l'échelle provinciale de 8,4 %, ce qui représente un écart remarquable à la faveur de notre commission scolaire.

Indicateur N° 5

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le pourcentage d'élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs) au sein de notre commission scolaire a chuté de 3 %, passant de 9,6 % à 6,6 %. En 2014-2015, il était de 6,7 %, maintenant la baisse de l'année précédente. Chez les garçons, le pourcentage de décrocheurs a connu une diminution de 3,2 points en 2014-2015 en comparaison avec l'année antérieure. Les garçons de la CSRS sont également 10,9 % moins nombreux à sortir sans diplôme ou qualification que les garçons de l'ensemble du Québec. Enfin, le pourcentage de décrocheurs à la CSRS, garçons et filles confondus, est toujours moins élevé que celui de l'ensemble du Québec, et ce, depuis le début des années 2000.

Indicateur N° 6

En 2015-2016, le pourcentage d'intégration des élèves HDAA au niveau secondaire a poursuivi sa remontée avec une augmentation de 2 % par rapport à l'année antérieure. Toutefois, ce pourcentage se situe à 65,3 % à l'échelle du Québec. Il est donc prévu dans les priorités d'action de la CSRS pour l'année scolaire 2017-2018 de réviser les modèles de services aux élèves HDAA au secondaire. Les pratiques probantes seront analysées afin de garder les élèves le plus longtemps possible dans le parcours régulier d'enseignement, favorisant ainsi la diplomation ministérielle.



ACTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2016-2017

L'année 2016-2017 a été créative et enrichissante à plusieurs points de vue et les différents projets soutenus par les membres du conseil des commissaires ont généré un impact positif auprès des élèves, jeunes et adultes, et des employés. Notons, entre autres, la réalisation de travaux d'envergure à l'école Fréchette de L'Anse-Saint-Jean (ascenseur, salle de psychomotricité, bibliothèque, plateau de cuisine, etc.), l'agrandissement de l'école Jean-Fortin à Saint-Honoré (ajout de classes, nouveau gymnase, etc.), l'inauguration d'une bibliothèque complètement rénovée à l'école secondaire Charles-Gravel et la construction d'un gymnase à l'école Saint-David dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Enfin, le développement du pavillon Au Millénaire, un projet particulier de l'école Médéric-Gravel à La Baie (enseignement trilingue, ouverture sur le monde, sensibilisation à l'entrepreneuriat, cuisine laboratoire, culture en serre, utilisation avancée des technologies) s'avère un des points marquants de l'année scolaire 2016-2017.

Le conseil des commissaires a également donné son appui au nouveau projet particulier à valeur autochtone associé à l'école primaire Des Quatre-Vents. Le modèle présenté de concert avec les différents partenaires représente bien les défis que la recherche nous donne comme pratiques probantes. La persévérance et la réussite sont des objectifs déterminants pour nous, tout en préservant la culture autochtone de nos jeunes.

Par ailleurs, les commissaires ont donné leur accord au renouvellement du partenariat dans le cadre du projet

de concertation culture-éducation avec la Commission scolaire De La Jonquière et la Ville de Saguenay, représentant une contribution financière de 21 500 \$ de la part de la CSRS, pour une période de 12 mois.

Le conseil des commissaires a également autorisé des partenariats avec la Fédération de Natation du Québec et avec l'école d'Arts martiaux Denis Paquet afin d'ajouter ces deux disciplines à l'offre du Programme Sport-Arts-Études. Ces protocoles d'entente permettent à la CSRS d'atteindre le nombre de 32 disciplines offertes dans ce programme.

En outre, au début du mois d'avril, le conseil des commissaires a mandaté un cabinet d'avocats afin de réaliser, conjointement avec un cabinet d'experts en juricomptabilité, une enquête visant à éclaircir certains points concernant la gestion financière de diverses activités survenues depuis l'année scolaire 2010-2011. Au terme de ce processus d'enquête, les membres du conseil des commissaires ont mandaté la direction générale afin que les recommandations du rapport soient mises en œuvre.

Enfin, les commissaires travaillent toujours à ce que les valeurs démocratiques qui leur sont chères soient entendues au regard du retrait de la loi 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*, ainsi qu'au dépôt de la loi 105 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*.

> En haut : pavillon Au Millénaire, un projet particulier de l'école Médéric-Gravel à La Baie

> En bas : projet particulier à valeur autochtone associé à l'école primaire Des Quatre-Vents



RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES DE LA CSRS

PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. OBJECTIFS

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un gage de décisions exemptes de conflits d'intérêts.

2. DÉFINITIONS

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destiné à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du conseil, d'une séance du comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. Les devoirs généraux

- 4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du conseil et/ou du comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.
- 4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou du secrétaire général.
- 4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.
- 4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.
- 4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discrimination comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. Relations avec les pairs

- 4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie.
- 4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le conseil des commissaires et le comité exécutif.
- 4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.
- 4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.
- 4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.
- 4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. Relations avec les employés

- 4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.
- 4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.
- 4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.
- 4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. Relations avec la Commission

- 4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.
- 4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son conseil et son comité exécutif.

- 4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en conseil ou en comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5. Relations avec le public

- 4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.
- 4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.
- 4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.
- 4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.
- 4.5.5. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.
- 5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le **formulaire apparaissant en annexe I**.
- 5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.
- 5.4. Ces déclarations sont remises au président du conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.
- 5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.
- 5.6. La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants :
 - 5.6.1. **Au regard de l'argent**
 - avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages;
 - utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes;
 - relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.

- 5.6.2. Au regard de l'information
- utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.
- 5.6.3. Au regard de l'influence
- utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.
- 5.6.4. Au regard du pouvoir
- abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
- le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. MÉCANISME D'APPLICATION

- 6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu.

(Réf. : article 175.1 de la LIP – 5^e paragraphe).

6.2. Sanctions

La loi prévoit, entre autres, les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'Instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- 6.3.1 **Avis verbal** : en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.
- 6.3.2 **Avis écrit** : en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.
- 6.3.3 **Blâme** : en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.
- 6.3.4 **Participation aux comités** : en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.
- 6.3.5 **Coupure de rémunération** : exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront imposer une coupure de rémunération d'un commissaire.

- 6.3.6 **Suspension** : exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la Loi sur les élections scolaires.

7. LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

- 7.1. La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).
- 7.2. Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le conseil des commissaires.
- 7.3. La Commission définit par politiques les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

8. ACCESSIBILITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE

- 8.1. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Secrétariat général :
36, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1W2.
Tél. : 418 698-5000.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 9.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil des commissaires, soit le 8 mai 2007.

10. ABROGATION

- 10.1 Le présent règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998.

LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 9 décembre 2016 et mise en vigueur le 1er mai 2017. Depuis cette date, le Protecteur du citoyen a le pouvoir d'enquêter à la suite de divulgations d'actes répréhensibles, commis ou sur le point de l'être, à l'égard d'organismes publics, dont les commissions scolaires et les écoles qui en font partie. La Loi prévoit la protection des divulgateurs en interdisant à quiconque d'exercer des représailles contre un divulgateur ou une personne ayant collaboré à une vérification ou à une enquête à la suite d'une divulgation.

La Loi permet à tous de divulguer un tel acte en remplissant le formulaire disponible sur le site web du Protecteur du citoyen ou de le faire auprès du responsable du suivi des divulgations de l'organisation. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le www.divulgation.protecteurducitoyen.qc.ca/fr.

MANQUEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'Instruction publique, le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

Pour l'année scolaire 2016-2017, une plainte a été déposée au mois de juin 2017 en lien avec l'article 5 portant sur les situations de conflit d'intérêts. Le traitement de cette plainte sera effectué en cours d'année 2017-2018. Les décisions en découlant seront donc mentionnées au rapport annuel de la prochaine année scolaire.